



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**CCITT**

COMITÉ CONSULTATIF  
INTERNATIONAL  
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

**E.424**

(11/1988)

SÉRIE E: EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU,  
SERVICE TÉLÉPHONIQUE, EXPLOITATION DES  
SERVICES ET FACTEURS HUMAINS

Gestion du réseau téléphonique international et contrôle  
de la qualité du service – Contrôle de la qualité du service  
téléphonique international

---

**APPELS D'ESSAI**

Réédition de la Recommandation E.424 du CCITT publiée  
dans le Livre Bleu, Fascicule II.3 (1988)

---

## NOTES

1 La Recommandation E.424 du CCITT a été publiée dans le Fascicule II.3 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

## APPELS D'ESSAI

### 1 Considérations générales

Les appels d'essai effectués manuellement ou automatiquement pour juger du fonctionnement du circuit international ou de la liaison internationale relèvent de quatre types différents:

a) *Appel d'essai du type 1*

Appel d'essai effectué entre deux centres internationaux reliés directement pour s'assurer du fonctionnement correct de la transmission et de la signalisation sur les circuits internationaux d'un faisceau donné.

b) *Appel d'essai du type 2*

Appel d'essai effectué entre deux centres internationaux non directement reliés pour contrôler les organes de transit opérationnels d'un centre international intermédiaire.

c) *Appel d'essai du type 3*

Appel d'essai entre un centre international et un numéro du type d'abonné du réseau national du pays éloigné, généralement à la suite d'un certain type de défaut.

d) *Appel d'essai du type abonné à abonné<sup>1</sup>*

Appel d'essai entre un équipement d'essai ayant les caractéristiques d'un raccordement moyen d'abonné d'un réseau national et un équipement similaire du réseau national d'un pays éloigné.

Aucun appel d'essai des types mentionnés ci-dessus ne doit gêner le trafic des abonnés. Mais si l'on doit effectuer certains appels d'essai impliquant une surcharge importante sur une partie du réseau, il faut en informer au préalable la ou les Administrations intéressées. Les appels d'essai des types 1 et 2 effectués aux fins de la maintenance préventive devraient être faits pendant les périodes de faible trafic. Les appels d'essai des types 1 et 2 effectués pour la recherche et la relève des dérangements doivent être faits dès que possible.

On ne doit faire des appels d'essai du type 3 qu'après avoir effectué un nombre suffisant d'appels d'essai du type 1 ou 2 et qu'après que l'Administration éloignée a procédé aux vérifications nécessaires de son réseau national. Les appels d'essai du type 3 doivent être effectués pendant les périodes de faible trafic.

Afin de déceler les dérangements sur les installations de dernier choix, les équipements de multiplication de circuits ou les équipements de multiplexage de circuits, il peut se révéler nécessaire que les essais soient effectués à un moment où la charge de trafic approche de la pleine capacité de la voie d'acheminement soumise aux essais. L'accord du centre d'analyse du réseau distant sera nécessaire pour effectuer de tels essais.

Les appels d'essai du type abonné à abonné peuvent se faire par accord entre les centres d'analyse du réseau des pays intéressés.

Normalement, à moins qu'un accord ait été conclu entre les Administrations intéressées, les appels d'essai du type abonné à abonné doivent être envisagés pour la localisation des dérangements après vérification:

- 1) qu'il n'existe aucun dérangement évident dans les centres de commutation internationaux participant à la communication et pouvant être à l'origine de la qualité de service défectueuse ou après enquête sur la réclamation de l'abonné;
- 2) que des appels d'essai du type 1 ou 2 ont été faits sur les circuits internationaux qui ont pu être à l'origine du dérangement;
- 3) qu'il n'existe aucun dérangement évident dans le réseau national entre le central de départ et le centre international du pays d'origine;
- 4) qu'il n'existe aucun dérangement évident dans le réseau national du pays éloigné, entre le centre international et le central demandé.

Lorsqu'on effectue des appels d'essai entre un centre international et un numéro d'abonné pour vérifier qu'il n'existe aucun dérangement évident dans le réseau national, il faut acheminer ces appels par l'intermédiaire du centre international sur la même voie qu'une communication internationale d'arrivée normale. En utilisant des dispositifs d'accès d'essai dans le centre international, on risque d'acheminer les appels par un trajet différent, ce qui masquerait un dérangement éventuel.

---

<sup>1</sup> La Recommandation M.1235 décrit plus en détail l'utilisation des appels d'essai du type automatique à abonné.

En cas d'appels d'essai du type abonné à abonné, les centres d'analyse du réseau des deux pays intéressés doivent prendre en considération un certain nombre de facteurs, tels que:

- i) la nature probable du dérangement;
- ii) les accords de comptabilité internationale;
- iii) la nécessité de faire les appels d'essai pendant l'heure chargée;
- iv) le risque d'occasionner ou d'aggraver l'encombrement, au moment où les essais sont faits.

Les équipements utilisés pour la réponse dans les appels du type abonné à abonné pourraient être les mêmes que ceux utilisés pour la maintenance des réseaux nationaux.

## 2 Résultats des appels d'essai (voir le tableau 1/E.424)

TABLEAU 1/E.424  
Résultats des appels d'essai

Centre international de départ ..... Type d'appel d'essai .....  
 Type 1<sup>a)</sup> .....  
 Faisceau ..... Type 2<sup>a)</sup> .....  
 Service { automatique<sup>a)</sup> ..... Type 3<sup>a)</sup> .....  
 { semi – automatique<sup>a)</sup> .....  
 Période: du ..... au ..... Abonné à abonné<sup>a)</sup> .....

Rubrique	Nombre		Pourcentage	
	Sous-total	Total	Sous-total	Total
1. Essais satisfaisants .....		...		...
2. Dérangements de signalisation et de taxation .....		...		...
2.1 Faux numéro .....	...		...	
2.2 Pas de tonalité, pas de réponse .....	...		...	
2.3 Absence d'un signal de ligne en arrière .....	...		...	
2.4 Autres dérangements .....	...		...	
3. Dérangements de transmission .....		...		...
3.1 Conversation impossible .....	...		...	
3.2 Communication trop ou trop peu amplifiée .....	...		...	
3.3 Bruit.....	...		...	
3.4 Evanouissement.....	...		...	
3.5 Diaphonie .....	...		...	
4. Encombres .....		...		...
5. Autres dérangements .....	...	...	...	...
Essais effectués .....		...		100
Façon d'effectuer les essais (appareillages utilisés, destination des appels d'essai, etc.)				

<sup>a)</sup> Biffer ce qui ne convient pas.

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE E  
**EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU, SERVICE TÉLÉPHONIQUE,  
 EXPLOITATION DES SERVICES ET FACTEURS HUMAINS**

**EXPLOITATION, NUMÉROTAGE, ACHEMINEMENT ET SERVICE MOBILE**

EXPLOITATION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Définitions	E.100–E.103
Dispositions de caractère général concernant les Administrations	E.104–E.119
Dispositions de caractère général concernant les usagers	E.120–E.139
Exploitation des relations téléphoniques internationales	E.140–E.159
Plan de numérotage du service téléphonique international	E.160–E.169
Plan d'acheminement international	E.170–E.179
Tonalités utilisées dans les systèmes nationaux de signalisation	E.180–E.189
Plan de numérotage du service téléphonique international	E.190–E.199
Service mobile maritime et service mobile terrestre public	E.200–E.229

DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES RELATIVES À LA TAXATION ET À LA  
 COMPTABILITÉ DANS LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL

Taxation dans les relations téléphoniques internationales	E.230–E.249
Mesure et enregistrement des durées de conversation aux fins de la comptabilité	E.260–E.269

UTILISATION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL POUR LES  
 APPLICATIONS NON TÉLÉPHONIQUES

Généralités	E.300–E.319
Phototélégraphie	E.320–E.329

DISPOSITIONS DU RNIS CONCERNANT LES USAGERS

Plan d'acheminement international	E.350–E.399
-----------------------------------	-------------

**QUALITÉ DE SERVICE, GESTION DE RÉSEAU ET INGÉNIERIE DU TRAFIC**

GESTION DE RÉSEAU

Statistiques relatives au service international	E.400–E.409
Gestion du réseau international	E.410–E.419

**Contrôle de la qualité du service téléphonique international** **E.420–E.489**

INGÉNIERIE DU TRAFIC

Mesure et enregistrement du trafic	E.490–E.505
Prévision du trafic	E.506–E.509
Détermination du nombre de circuits en exploitation manuelle	E.510–E.519
Détermination du nombre de circuits en exploitation automatique et semi-automatique	E.520–E.539
Niveau de service	E.540–E.599
Définitions	E.600–E.649
Ingénierie du trafic RNIS	E.700–E.749
Ingénierie du trafic des réseaux mobiles	E.750–E.799

QUALITÉ DE SERVICE: CONCEPTS, MODÈLES, OBJECTIFS, PLANIFICATION DE  
 LA SÛRETÉ DE FONCTIONNEMENT

Termes et définitions relatifs à la qualité des services de télécommunication	E.800–E.809
Modèles pour les services de télécommunication	E.810–E.844
Objectifs et concepts de qualité des services de télécommunication	E.845–E.859
Utilisation des objectifs de qualité de service pour la planification des réseaux de télécommunication	E.860–E.879
Collecte et évaluation de données d'exploitation sur la qualité des équipements, des réseaux et des services	E.880–E.899

## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
<b>Série E</b>	<b>Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains</b>
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication